

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-039

Déplacement de la DZ sur le site du camping « Le Gravelotte »
35^{ème} Derby de La Meije

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code des transports ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code Pénal ;

Vu la demande de l'association des Brebys de la Meije en date du 25 mars 2025 qui souhaite organiser les festivités dans le cadre du 35^{ème} Derby de La Meije, monter un chapiteau et autres installations, en occupant temporairement le domaine public, 1 place de la salle des fêtes de La Grave ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant toute la durée des festivités ;

Arrête :

Art.1 : Pour une question de sécurité, la DZ (zone d'hélicoptage) sera déplacée sur le site du camping « Le Gravelotte » du lundi 31 mars 2025 au lundi 07 avril 2025, tel qu'il est indiqué sur le plan ci-joint.

Art.2 : L'association des Brebys de la Meije sera chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.3 : Le Maire de la Commune de La Grave sera chargé de l'application du présent arrêté.

Art.4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le responsable de l'association des Brebys de la Meije
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de La Grave
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Madame la Présidente de l'Office de tourisme des Hautes-Vallées

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave,
Le 27.03.2025Le Maire,
Jean-Pierre PICVisé en Préfecture le : 27.03.2025
Transmis le : 27.03.2025
Affiché le : 27.03.2025